

COMMUNIQUE DE PRESSE
15 décembre 2011

**Adoption de la Loi de Finances mardi 21 décembre 2011 / réduction d'impôts
sur le revenu au titre de la souscription au capital de PME**

Finansol tire la sonnette d'alarme

Les députés français ont procédé mercredi à une nouvelle lecture du projet de loi de finances (PLF) pour 2012 qui devrait être adopté définitivement le mardi 21 décembre.

L'article 12 quater du projet de loi de finances rectificative pour 2011 (adopté suite à l'amendement n°15 rectifié) propose un aménagement des réductions d'impôt sur le revenu au titre de la souscription au capital de PME, en le réservant aux petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion. **Dans ce contexte, les entreprises ayant plus de cinq années d'existence ont été exclues du dispositif Madelin** car, selon l'exposé des motifs, cela permettrait de renforcer l'efficacité de ce dispositif en le concentrant sur les investissements les plus risqués qui présentent les plus grandes difficultés de financement.

En temps que collectif des acteurs de la finance solidaire, Finansol se fait le porte-parole de l'ensemble **des entreprises solidaires membres de l'association et qui risquent de pâtir du projet de loi de finance 2012 s'il est voté en l'état :**

→ Les entreprises solidaires ne proposent ni dividende, ni revalorisation de leurs parts de capital aux actionnaires. **Le seul dispositif favorable que celles-ci peuvent faire valoir auprès des souscripteurs à leur capital relève des avantages fiscaux des lois Madelin et TEPA.**

→ Ces entreprises à forte utilité social et environnemental œuvrent dans les domaines du logement social, de l'insertion par l'emploi, ou dans le développement de l'agriculture biologique, locale et durable. Elles ont créé ou consolidé 34 000 emplois ou logé 2 500 familles précaires en 2010. Elles existent et fonctionnent depuis plus de cinq pour la plupart. **En contrepartie des avantages fiscaux, ces entreprises, grâce à la mobilisation de la société civile, offrent des solutions pertinentes, reconnues et précieuses pour atténuer les effets de la crise économique et écologiques et tissent inlassablement des liens de solidarité pour mieux vivre ensemble.**

Si la recherche d'optimisation des recettes fiscales de l'Etat n'est pas à remettre en cause, **il serait désolant et contre productif** de bloquer le développement de ces entreprises dont les services rendus à la société sont infiniment supérieurs à la perte de recette fiscale.

Les experts Finansol :

FRANÇOIS DE WITT, PRESIDENT DE FINANSOL



Parcours

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, **François de Witt** a développé ses activités professionnelles dans le milieu de la presse économique et financière. Il a commencé en tant que journaliste, puis rédacteur en chef adjoint à **l'Expansion (1969-1986)**, il a ensuite dirigé les rédactions de la **Vie Française** (devenue la Vie Financière) de 1986 à 1993, de **Challenges** jusqu'en 1996 et enfin de **Mieux Vivre Votre Argent** de 1997 à 2003. De 1985 à 2009, **François De Witt** est également chroniqueur pour une diversité de radios : **Europe 1, RMC, Radio Classique** et surtout **France Info** (1990-2009).

Convaincu que les finances solidaires apportent des réponses concrètes aux problématiques d'emploi et de logement, **François de Witt** souhaite mettre son expertise des questions financières et son expérience de journaliste au service du développement de la finance solidaire dans le cœur des Français.



SOPHIE DES MAZERY, DIRECTRICE DE FINANSOL

Diplômée de Sciences Po Paris, Sophie des Mazery s'est forgé une solide expérience dans le domaine associatif en exerçant d'abord au sein du Comité de la Charte pendant presque 5 ans. Elle quitte en 2004 son poste de directrice du syndicat de la presse hebdomadaire régionale pour devenir Chargée de mission auprès de la Présidence du Crédit coopératif (Groupe BPCE), notamment dans le domaine des partenariats. Elle a rejoint Finansol en mai 2010.

A propos de Finansol, acteur central de la finance solidaire

Créée en 1995, l'association Finansol est un acteur central de la finance solidaire en France et a pour objet de promouvoir la solidarité dans la finance et l'épargne. Collectif des acteurs de la finance solidaire, elle fédère aujourd'hui 70 financeurs solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance. Depuis 1997, le label Finansol distingue les placements de l'épargne solidaire (à la mi-2011, il existe 126 placements labellisés Finansol). Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. www.finansol.org

RELATIONS PRESSE POUR FINANSOL : AGENCE WELLCOM

Marie Réveillé / Romain David

mr@wellcom.fr / rd@wellcom.fr - 01.46.34.60.60